

L'EFRAG : une nouvelle mission de conseiller de la Commission Européenne pour l'information extra-financière

Jean-Paul Gauzès, Président de l'EFRAG

Après avoir été avocat à la cour et avocat aux conseils, directeur juridique et fiscal de Dexia entre 1998 et 2007, maire et conseiller régional, député européen de 2004 à 2014, Jean-Paul Gauzès préside le Groupe consultatif sur l'information financière (*European Financial Reporting Advisory Group* ou EFRAG) depuis juin 2016. Créée en 2001 à l'initiative de la Commission européenne, l'EFRAG est une association privée d'intérêt général, basée à Bruxelles, chargée de conseiller l'exécutif européen en matière de normes financières. Son objet est de promouvoir les vues européennes dans le domaine du reporting financier, et de s'assurer que ces vues sont prises en compte dans le processus d'élaboration de standards comptables par l'IASB. L'EFRAG joue ainsi un rôle de conseil de la Commission pour valider que les normes IFRS élaborées correspondent bien aux règles IAS et peuvent être mises en œuvre dans l'UE en préservant l'intérêt des Européens. Ses membres sont des associations professionnelles européennes (Accountancy Europe, Business Europe, Fédération Bancaire Européenne, Insurance Europe ...) et des organisations nationales (ANC en France, FRC au UK ...). L'EFRAG ne publie pas de normes obligatoires, à la différence de l'IASB.

L'invité de l'AEFR intervient au moment où l'EFRAG adapte son organisation afin de relever le défi de l'élaboration de normes extra-financières européennes dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe (*European Green Deal*) lancé en décembre 2019. Un nouveau rôle a ainsi été dévolu à l'EFRAG en 2021, et s'est matérialisé en 2022, celui du conseil à la Commission pour le reporting extra-financier

Durant les premières années de sa présidence, placée sous le signe de la prise en compte de l'intérêt économique européen, la réalité du pouvoir était essentiellement entre les mains du directeur général, britannique, de l'association. Le Brexit a changé la donne, avant que ne soit donnée une nouvelle impulsion dans le sillage du lancement par la Commission européenne de son Pacte vert pour l'Europe. Deux rapports élaborés par l'EFRAG sont publiés en mars 2021. L'un (*Proposals for a relevant and dynamic UE sustainability reporting standard setting*), rédigé par un groupe de travail présidé par Patrick de Cambourg, par ailleurs président de l'Autorité des Normes Comptables, comporte 54

recommandations. L'autre, élaboré par Jean-Paul Gauzès, indique des pistes pour une nouvelle organisation de l'EFRAG.

La nouvelle organisation est en place depuis la révision des statuts de l'association, le 22 janvier 2022. Elle repose sur deux piliers, l'un relatif aux normes financières, l'autre aux normes extra-financières, avec leurs structures de gouvernance propres : un *Financial reporting board* éclairé par un *Financial reporting technical expert group*, et un *Sustainability reporting board* alimenté par un *Sustainability reporting TEG*, sous la coordination d'un *administrative board* présidé par Jean-Paul Gauzès.

Depuis l'assemblée générale de janvier 2022, le groupe de travail sur les normes extra-financières, constitué de représentants de banques, de normalisateurs comptables nationaux, ou encore de représentants des entreprises comme *Business Europe*, s'est enrichi de 13 nouveaux membres, dont *Finance Watch*, le *WWF*, *European Issuers* ou encore *Better Finance* ou l'EFAMA (*European Fund and Asset Management Association*). Il s'agit d'associer aux travaux de la *task force* des représentants de la société civile, explique Jean-Paul Gauzès, qui indique cependant que tous ne sont ou n'étaient pas d'emblée favorables à l'élaboration de normes européennes en la matière.

L'EFRAG, précise aussi l'ancien parlementaire européen, « *n'est pas le nouveau normalisateur européen* ». Son rôle consiste à éclairer la Commission européenne et à transmettre des propositions à l'Autorité Européenne des Marchés Financiers. Pour l'heure, le groupe de travail sur les normes extra-financières a publié un premier lot de *working papers* en janvier 2022 sur les normes européennes sur le reporting en matière durable (*European Sustainability Reporting Standards* ou *ESRS*), et une consultation est en cours sur le projet de normes européennes jusqu'au 8 août, ou plus précisément sur les *Exposure drafts* du *Draft ESRS*, à laquelle l'EFRAG s'attend à recevoir près d'un millier de réponses. ²

Pourquoi établir des normes extra-financières européennes ? Pour mettre à la disposition des entreprises européennes « *des outils leur permettant de se conformer au Pacte vert européen* », et en particulier à la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (*Corporate Sustainability Reporting Directive* ou *CSRD*), qui vient réviser la directive sur l'information

non financière (*Non Financial Reporting Directive ou NFRD*). Pour l'orateur, il est clair que l'on n'est pas en présence de « *normes universelles* ». Mais le débat est vif et continuera de l'être : par exemple, des entreprises européennes présentes dans de nombreuses juridictions font savoir que leur préférence va à des normes définies dans un cadre international et fondées sur le plus petit dénominateur commun. Ces normes internationales pourraient par exemple être édictées par l'*International Sustainability Standards Board (ISSB)* - une émanation de l'*International Accounting Standards Board*, organisme sous influence américaine - désormais dirigé par Emmanuel Faber, l'ancien Président directeur général de Danone. Jean-Paul Gauzès, pour sa part, n'est pas favorable à une convergence de vue entre les grands blocs régionaux aboutissant à des normes universelles, mais à des « *normes coordonnées* », et dans cet esprit, est tout à fait enclin au dialogue – il a déjà débuté – avec des acteurs comme l'ISSB. Rompu aux arcanes de la machinerie bruxelloise, il estime qu'il convient pour cela d'adopter une culture du compromis.

Conscient des intérêts économiques et financiers en jeu - « *Derrière la normalisation, il y a beaucoup d'argent* » - , l'ancien avocat se montre intransigeant : pour lui, l'EFRAG ne devrait accepter aucune coopération avec des organismes privés, sous peine d'une « *dénaturation* » du dispositif. L'invité de la matinale de l'AEFR reconnaît cependant qu'il s'agit d'un « *combat rude à mener* ».

Dans sa réponse à l'intervention d'Arnaud de Bresson (Paris Europlace), qui insistait sur la nécessité d'un dialogue d'une part avec les investisseurs, d'autre part avec des acteurs étrangers, notamment asiatiques, Jean-Paul Gauzès a jugé que le « *dialogue était vital* » et qu'il devait impliquer plusieurs pays. L'ancien parlementaire a, par ailleurs, témoigné du fait qu'à l'intérieur de l'EFRAG, le dialogue, quoique parfois sous-terrain, était constant. Ainsi, des échanges nourris avec *Business Europe*, initialement hostile à des normes extra-financières européennes, ont permis d'infléchir la position de la confédération patronale européenne.

Pour l'heure, les ressources financières de l'EFRAG proviennent à 40 % des contributions des membres, tandis que le solde est versé par la Commission européenne au titre des « *dépenses éligibles* ». En 2022, la contribution de la commission s'élève à 3,5 millions d'euros. Il n'est pas prévu, à ce stade, d'allongement du budget, mais Mairead McGuinness, la Commissaire européenne aux Services

financiers, à la Stabilité financière et à l'Union des marchés de capitaux, a laissé entendre récemment que le moment venu les moyens nécessaires seraient accordés à l'association.

En conclusion, Edouard de Lencquesaing (AEFR) a invité à ne pas reproduire avec les normes extra-financières l'erreur commise en matière de normes comptables, qui a conduit à ce que la juste valeur soit totalement assimilée à la valeur de marché. Pour éviter l'écueil mortel pour la construction européenne que représente la complexité, il convient de partir des valeurs – l'économie sociale de marché – qui sous-tendent l'action européenne.